



Conseil économique et social

Distr.: Limitée
14 novembre 2013

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-dixième session

Bangkok, 19-23 mai 2014

Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire annoté de la soixante-dixième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

Annotations

A. Segment hauts responsables

1. Ouverture de la session

a) Allocutions d'ouverture

Le programme détaillé de l'ouverture de la session sera annoncé dès qu'il aura été finalisé.

b) Élection du bureau

L'article 13 du Règlement intérieur de la Commission dispose que: « La Commission élit chaque année, à sa première séance, parmi les représentants de ses membres, un Président et deux Vice-Présidents (appelés premier Vice-Président et second Vice-Président), qui demeurent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles ». Si la plénière le décide, cet article peut être appliqué différemment pour permettre à la Commission d'élire un plus grand nombre de vice-présidents, comme cela a été le cas lors de sessions précédentes, la Commission pouvant élire alors un bureau composé d'un président et de plus de deux vice-présidents.

Le Segment hauts responsables peut décider de se constituer en deux comités pléniers et un groupe de travail des projets de résolution. Il élit alors un président et des vice-présidents pour chacun de ces organes.

Le Segment ministériel élit le Président et les Vice-Présidents de la Commission.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire (E/ESCAP/70/L.1)

Ordre du jour provisoire annoté (E/ESCAP/70/L.2)

L'ordre du jour provisoire a été établi par la Secrétaire exécutive en consultation avec le Président en exercice de la Commission et après avoir pris l'avis du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

2. **Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique**
- a) **Préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (Samoa, 2014)**

Documentation

Résumé des préparatifs pour le Pacifique de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (E/ESCAP/70/1)

Dans leur poursuite du développement durable, les petits États insulaires en développement se heurtent à des obstacles exceptionnels en raison de leur petite taille, de leur éloignement des marchés et de menaces immédiates liées aux changements climatiques. La situation particulière des petits États insulaires en développement a été reconnue à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992, et réaffirmée à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012. C'est pour faire face à ces difficultés uniques en leur genre qu'a été convoquée en 1994 la première Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement. La troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement se tiendra à Apia, du 1^{er} au 4 septembre 2014. Elle aura pour objectifs l'obtention d'un engagement renouvelé d'aider les petits États insulaires en développement à surmonter les obstacles qui leur sont propres et la définition des domaines d'action prioritaires pour l'avenir. Les représentants des petits États insulaires en développement du Pacifique se sont réunis en juillet 2013 pour définir leurs handicaps et leurs priorités dans la poursuite d'un développement durable. Les résultats de cette réunion, ainsi que ceux des réunions tenues en 2013 dans les régions des Caraïbes, de l'Atlantique, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale, et ceux de la réunion interrégionale des petits États insulaires en développement tenue à la Barbade, constitueront la base du débat de la réunion internationale de 2014 sur les petits États insulaires en développement. Le document présenté récapitule les grandes lignes du processus préparatoire ainsi que les difficultés propres aux petits États insulaires en développement.

L'Organe spécial souhaitera peut-être examiner les principaux résultats de ces réunions préparatoires et présenter au secrétariat ses conseils et ses observations quant à la façon de traiter les problèmes particuliers des petits États insulaires en développement

- b) **Gestion durable des océans pour le développement durable et l'élimination de la pauvreté**

Documentation

Gestion durable des océans et des mers pour le développement durable et l'élimination de la pauvreté dans les petits États insulaires en développement du Pacifique (E/ESCAP/70/2)

Les petits États insulaires en développement du Pacifique ont continué à insister sur l'importance de la gestion durable des ressources des océans et des mers pour leurs économies, ces ressources constituant un élément fondamental de la sécurité alimentaire et de la préservation de la biodiversité. Pour ces États, les politiques de l'économie verte mettent largement l'accent sur la durabilité de l'exploitation de l'océan Pacifique et de ses ressources. Dans sa résolution 69/17, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de soumettre à l'Organe spécial pour les pays insulaires en développement du Pacifique, à la soixante-dixième session de la Commission, un rapport précisant de quelle manière le secrétariat peut apporter un appui aux États membres pour la gestion durable des océans et des mers dans l'intérêt du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Un résumé de ce rapport figure au document E/ESCAP/70/2.

L'Organe spécial pourra examiner les principales conclusions de cette analyse et donner au secrétariat ses directives et observations quant à la manière dont il peut apporter un appui aux États membres pour la gestion durable des océans et des mers dans l'intérêt du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.

c) **Questions de développement concernant les pays les moins avancés**

Documentation

Résumé de l'état d'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 dans la région Asie-Pacifique (E/ESCAP/70/3)

En mai 2011, la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a adopté le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul)¹. Il y est relevé, entre autres, que si le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010², prédécesseur du Programme d'action d'Istanbul, a joué un rôle positif dans le développement des pays les moins avancés, les objectifs et actions spécifiques qu'il prévoyait n'ont pas été pleinement réalisés. L'amélioration des résultats économiques dans certains des pays les moins avancés n'a eu que des effets limités sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Bon nombre de ces pays n'ont connu que des transformations structurelles réduites et sont toujours aussi vulnérables aux chocs externes.

Le Programme d'action d'Istanbul vise principalement à aider les pays les moins avancés à surmonter les problèmes structurels qui se posent à eux pour éliminer la pauvreté, atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international et quitter la catégorie des pays les moins avancés. L'objectif est que la moitié d'entre eux puissent répondre aux critères de reclassement d'ici à 2020, l'effort portant surtout sur l'accroissement de leur capacité de production. Il est généralement admis que les pays les moins avancés, qui constituent le groupe de pays le plus vulnérable, ont besoin de politiques nationales efficaces, d'un appui international renforcé et de mécanismes de soutien appropriés à tous les niveaux, pour atteindre les objectifs d'Istanbul. En conséquence, le Programme d'action d'Istanbul est axé sur la réduction de la vulnérabilité des pays les moins avancés face aux nouveaux obstacles au développement tels

¹ *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011 (A/CONF.219/7), chap.II.*

² A/CONF.191/13), chap.II.

que les effets conjugués de la crise alimentaire, énergétique et économique et des changements climatiques; il préconise la transformation structurelle par le biais de l'accroissement de la capacité de production. Il vise également à assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, en particulier les jeunes, de trouver un travail décent et productif.

Dans sa résolution 68/2, relative à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 dans la région de l'Asie et du Pacifique, la Commission a engagé les pays de la région et les organisations internationales et régionales à accélérer la mise en œuvre, selon que de besoin, des recommandations contenues dans le Programme d'action d'Istanbul et dans la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans la région de l'Asie et du Pacifique entre 2011 et 2020³.

L'Organe spécial souhaitera peut-être examiner l'état d'application du Programme d'action d'Istanbul dans la région Asie-Pacifique. Il souhaitera peut-être aussi donner des directives au secrétariat quant à la façon dont il peut aider les pays les moins avancés de la région, en collaboration avec leurs partenaires de développement et d'autres entités internationales compte tenu de leurs mandats respectifs, à appliquer le Programme d'action d'Istanbul, et en particulier les aider à quitter la catégorie des pays les moins avancés.

d) Questions de développement concernant les pays en développement sans littoral

Documentation

Résumé de l'état d'application du Consensus de Vientiane (E/ESCAP/70/4)

Des progrès notables ont été réalisés dans plusieurs domaines du Programme d'action d'Almaty: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit⁴. Malgré cela, les pays en développement sans littoral demeurent confrontés à d'importants problèmes et écarts de développement. Privés sur leur territoire d'un accès à la mer, éloignés, et souffrant de coûts de transport élevés, ces pays voient leur développement sérieusement entravé. Le franchissement de frontières supplémentaires accroît considérablement le coût total des services de transport. La performance économique des pays en développement sans littoral reflète l'impact direct et indirect de leur situation géographique. Nombre d'entre eux comptent parmi les pays les plus pauvres, et leurs économies sont en général fortement tributaires d'un nombre très limité de ressources primaires.

Dans sa résolution 69/2, relative à l'examen final de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty dans la région Asie-Pacifique, la Commission a prié les pays de la région et les organisations internationales et régionales d'entériner le Consensus de Vientiane⁵ et d'envisager d'urgence la mise en œuvre, selon qu'il convient, des recommandations qui y sont énoncées.

³ Voir E/ESCAP/68/23.

⁴ *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexe I.*

⁵ Voir E/ESCAP/69/1, annexe.

L'Organe spécial souhaitera peut-être examiner l'état d'application du Consensus de Vientiane et donner au secrétariat de nouvelles directives sur la manière dont il peut aider les pays en développement sans littoral de la région, en coopération avec leurs partenaires de développement et d'autres organismes internationaux compte tenu de leurs mandats respectifs, à appliquer les recommandations du Consensus de Vientiane et à renforcer leur capacité à prendre les mesures de politique générale appropriées pour atténuer l'impact de la crise économique, relancer la croissance, contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et faire concrètement face aux défis émergents qui pèsent sur leur développement en vue d'articuler autour du développement durable le programme de développement pour l'après-2015.

e) Questions diverses

L'Organe spécial souhaitera peut-être examiner d'autres questions portées à son attention.

3. Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales

Les documents ci-après contiennent des informations portant sur l'ensemble des sous-programmes; les sections pertinentes seront examinées selon qu'il convient au titre de chaque sous-programme.

Documentation

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/5)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/70/6)

Rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2012-2013 (E/ESCAP/70/INF/3)

Le point 3 de l'ordre du jour provisoire porte principalement sur: a) les enjeux et défis associés aux huit sous-programmes, y compris les travaux des institutions régionales; b) les rapports des organes subsidiaires de la Commission (s'agissant de ceux qui se sont réunis depuis la dernière session de la Commission); c) les rapports des autres organes intergouvernementaux; et d) les progrès accomplis dans l'exécution des mandats de la Commission. Dans les documents présentés au titre de ce point de l'ordre du jour, sont identifiées les grandes priorités et les questions émergentes eu égard au contexte sous-régional.

Les travaux au titre de ce point de l'ordre du jour devraient permettre: a) l'identification des problèmes de développement émergents qui appellent une concertation; b) l'examen des progrès accomplis et le recensement des lacunes nécessitant une attention prioritaire s'agissant de l'exécution des mandats de la Commission; c) le suivi des grandes conférences mondiales; d) la définition du point de vue de la région Asie-Pacifique sur certaines questions devant être examinées lors de grandes réunions mondiales en 2014; e) l'adoption des rapports des organes subsidiaires qui ont siégé depuis la soixante-neuvième session de la Commission; et f) l'identification des principales questions à traiter lors des réunions d'organes subsidiaires prévues en 2014.

a) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif

Documentation

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/5, section I)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/70/6, résolutions 68/10 et 69/2)

Rapport de la Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/7)

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa dixième session (E/ESCAP/70/8)

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/5, section I)

Le document donne un aperçu des problèmes auxquels sont confrontés les pays membres pour assurer un développement inclusif, résilient et durable grâce à une croissance économique durable et équitable, à un développement social inclusif et à la viabilité écologique. Ces questions sont examinées dans le contexte des incertitudes actuelles – qui continuent d'affecter les économies développées et qui ont, par le biais des transactions commerciales et financières un effet négatif sur le développement de la région – en même temps qu'en fonction de la nécessité d'accélérer les progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le document relève les besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, et l'action menée par le secrétariat en faveur de ces pays. Il traite également du rôle vital de l'agriculture durable dans la réduction de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté rurale, ainsi que des activités du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable (CRPAD) à cet égard.

La Commission est invitée à se prononcer sur les grandes options retenues et sur les initiatives que le secrétariat met actuellement en œuvre en faveur des États membres.

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/70/6)

Le document contient le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 68/10 de la Commission, relative au renforcement de l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique, et de sa résolution 69/2, sur l'examen final de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty dans la région Asie-Pacifique.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles directives pour l'application efficace des résolutions susmentionnées.

Rapport de la Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/7)

La Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique a été organisée par la

CESAP et s'est tenue à Bangkok en décembre 2013. Elle a insisté sur la nécessité d'encourager l'intégration économique régionale dans le cadre d'une stratégie à long terme tendant à édifier une communauté économique de l'Asie et du Pacifique. Le secrétariat a présenté, en tant qu'élément de cette stratégie, le programme en quatre volets figurant dans l'Étude thématique 2012: « *Pour une croissance solidaire: l'intégration économique pour un siècle inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique*⁶ ». La Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, qui constitue le document final de la Conférence ministérielle, est soumise pour examen et pour son éventuelle approbation par la Commission.

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa dixième session (E/ESCAP/70/8)

La Commission souhaitera peut-être examiner ce document et donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures du Centre.

b) Commerce et investissement

Documentation

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/5, section II)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/70/6, résolution 68/3)

Rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa troisième session (E/ESCAP/70/9)

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa neuvième session (E/ESCAP/70/10)

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur sa neuvième session (E/ESCAP/70/11)

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/70/5, section II)

Le document passe en revue les tendances et faits récents ainsi que les problèmes émergents associés à une intégration et une croissance régionales entraînées par le commerce et l'investissement. Il examine les principales mesures de politique que les pays de la région Asie-Pacifique pourraient prendre pour renforcer la résilience de leurs économies et leur capacité à réaliser un développement inclusif et durable. Il traite en particulier des politiques et stratégies permettant de faire en sorte que le commerce et l'investissement débouchent sur un développement inclusif, une attention particulière allant aux questions liées aux accords régionaux de commerce et d'investissement, aux chaînes régionales et mondiales d'approvisionnement, aux mesures de facilitation du commerce et aux pratiques commerciales responsables. Une attention particulière est accordée aux activités du secteur privé et aux moyens de faire en sorte que – par le biais du commerce, de l'investissement et du transfert de technologie – elles contribuent à un

⁶ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Pour une croissance solidaire: l'intégration économique pour un siècle inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique* (ST/ESCAP/2629)

ensemble de résultats favorables au développement. Le document résume également les initiatives mises en œuvre par le secrétariat pour aider les pays dans ce domaine, et notamment les mesures prises par le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) et le Centre pour la mécanisation agricole durable (CMAD).

La Commission pourra donner au secrétariat des orientations quant aux grandes options retenues et aux initiatives qu'il met actuellement en œuvre pour aider les États membres.

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/70/6)

Le document contient un bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 68/3 de la Commission, relative à l'instauration du commerce sans papier et de la reconnaissance transfrontière des données et documents électroniques pour faciliter un commerce intrarégional inclusif et durable.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles directives pour l'application efficace de la résolution.

Rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa troisième session (E/ESCAP/70/9)

Le Comité a tenu sa troisième session à Bangkok du 20 au 22 novembre 2013. Il a passé en revue les tendances et faits récents dans le domaine du commerce et de l'investissement et a débattu des moyens de promouvoir des échanges commerciaux et des investissements plus inclusifs. Il a également examiné les initiatives régionales en cours au titre du sous-programme et les initiatives mondiales ayant des incidences pour les travaux de la CESAP en matière de commerce et d'investissement, ainsi que les activités du CRPTT et du CMAD et la mise en œuvre de la résolution 68/3 de la Commission. Il s'est aussi intéressé à la collaboration avec d'autres organisations et initiatives mondiales et régionales, et à l'orientation stratégique et au fonctionnement du Comité du commerce et de l'investissement. Le Comité a examiné le projet de cadre stratégique pour 2016-2017 s'agissant du sous-programme relatif au commerce et à l'investissement, ainsi que les projets de résolution et de décision devant être présentés à la Commission à sa soixante-dixième session.

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_5555

